

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1621

Rubrik: Syndicats

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelle stratégie contre la sous-enchère salariale?

Lors du congrès fondateur du nouveau syndicat UNIA, la fusion fut acceptée pratiquement à l'unanimité. Mais cette unanimité disparut lorsqu'il fut question de l'extension de la libre circulation aux nouveaux pays de l'Union européenne.

En présence, deux projets de résolution. Le premier, intitulé de manière très opportuniste «Oui à la libre circulation! Non à la destruction des Conventions collectives», émanait de la région Ticino et Moesa. Annoncée bien avant le début du Congrès, cette résolution avait gagné en influence au fur et à mesure du rapprochement de l'échéance et des ralliements, notamment celui des sections romandes de l'ancien SIB, qui viennent de zones économiquement déprimées.

Le second projet, à l'intitulé tout aussi opportuniste «Faute de mesures pratiques contre le dumping social, Oui au référendum contre l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays de l'UE», était déposé par le Comité central issu du processus de fusion. Il traduisait une réponse classique de la politique syndicale: vers l'extérieur, faire pression sur les Chambres fédérales et le gouvernement pour obtenir des mesures d'accompagnement garantissant un contrôle maximum, et à l'intérieur, contenir des mécontents très agressifs.

Un débat tendu

Aux interventions enfiévrées des tenants du référendum immédiat, parfois à la limite de la manipulation émotive, répon-

daient celles des représentants du Comité central qui durcissaient leurs critiques à l'égard de l'élargissement de l'UE pour espérer emporter le vote.

Les défenseurs du référendum différé, du «oui-si...» sur le «oui-tout-de-suite», finirent par vaincre. Dans cet affrontement, il ne fut guère possible de développer sérieusement une troisième voie, malgré quelques rares tentatives d'écarter le rideau de fer des deux résolutions. Ainsi un délégué rappela que les travailleurs de ce pays sont - mondialisation oblige - en concurrence, non seulement avec les travailleurs polonais ou est-allemands, mais encore avec ceux du monde entier: Inde, Chine, etc. Un repli identitaire serait suicidaire, alors qu'il s'agit, pour résister, de développer

et de coordonner des revendications syndicales au niveau international. Un autre délégué suggéra l'organisation d'un contrôle des pratiques salariales et des actions directes dans les entreprises et sur les chantiers pratiquant la sous-enchère salariale et privilégiant les rapports de travail non-conventionnels: travail au noir, gris ou temporaire.

Si la peur d'une sous-enchère salariale est bien présente parmi les salariés de Suisse, elle se révèle mauvaise conseillère quand elle débouche sur la revendication référendaire. Car la stratégie du tout ou rien peut conduire à la rupture des relations patiemment tissées avec l'Union européenne et rejeter la Suisse hors de la solidarité mondiale naissante entre les travailleurs. *dm*

Hautes écoles

Le darwinisme scolaire

Alexander Zehnder s'exprimait la semaine passée pour la première fois depuis qu'il a repris la présidence du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (EPF). Il n'a pas manqué l'occasion de lancer son pavé dans la mare. Les EPF devraient avoir le droit de choisir leurs étudiants, par une sélection à l'entrée du *master*, voire du *bachelor*. «On perd de l'argent à former des jeunes qui ne sont pas au bon endroit». Cette sélection ne se ferait pas forcément par un examen d'entrée mais éventuellement sur la base des notes ou d'entretiens individuels.

Aujourd'hui, une maturité fédérale ouvre grande la porte des universités et écoles polytechniques à son détenteur. Ce n'est que justice. Bien qu'il soit à la mode de critiquer le niveau des nouveaux étudiants, il n'en reste pas moins qu'obtenir une maturité fédérale est le fruit d'un travail important qu'on ne saurait nier, sans prendre le risque de dévaloriser toute la chaîne des diplômes. Alors qu'il devient de plus en plus évident que garder le même poste toute sa vie correspond à une époque révolue, il est fondamental de pouvoir maintenir en place un certain nombre de repères. La maturité fédérale en est un et il ne paraît pas souhaitable d'en changer pour transformer les études pré-universitaires en un vaste champ de course. Non seulement les étudiants doivent se battre avec des objectifs et une moyenne à atteindre mais ils devraient maintenant se battre entre eux pour finir en tête du classement, sous peine de ne pas pouvoir poursuivre leurs études dans certaines filières (en particulier les sciences «naturelles»

qui, à Lausanne par exemple, ont quitté l'Université pour rejoindre l'EP-FL). Cette incertitude n'est pas tolérable. Il y a comme une rupture du contrat entre l'école et l'étudiant.

Reste la question des critères de sélection. Faut-il prendre en compte les notes obtenues à l'examen de maturité? Encore s'agirait-il que toutes les écoles notent de la même manière et de ne pas sanctionner le «blanc» d'un jour. Si l'on élargit le spectre des notes dont il faut tenir compte (les trois dernières années, par exemple), on prend le risque de pénaliser pour leur vie entière des étudiants qui auraient, pendant une année difficile, eu de la peine à atteindre la moyenne.

La solution des entretiens, indépendamment de l'aspect pratique (plusieurs centaines d'entretiens à réaliser chaque année), n'est pas plus satisfaisante. Certaines écoles professionnelles pratiquent déjà de cette manière. Il est parfois demandé aux futurs étudiants de rédiger leur biographie. Dans ce cas de figure, doit-on tenir compte de la situation familiale, des antécédents de santé, d'une motivation pourtant difficile à mesurer? Ou faudra-t-il avoir accumulé les stages pendant ses vacances et être parti à l'étranger pour apprendre l'anglais? Les critères seront-ils transparents? Le risque de l'arbitraire est particulièrement élevé et dérangeant. On aurait aimé, de la part d'une personne en vue, qu'elle ne se contente pas de jeter une idée en pâture à la presse, sans en avoir mesuré toutes les conséquences. *os*